



Conditions Générales de Vente - Application Mobile Pickiit

CGV Utilisateurs

CGV Restaurateurs

Navigation rapide :

- [Définitions](#)
- [Article 1. Informations préalables](#)
- [Article 2. Indépendance des clauses et des parties](#)
- [Article 3. Le service d'abonnement](#)
- [Article 4. Durée d'engagement](#)
- [Article 5. Inscription](#)
- [Article 6. Politique tarifaire](#)
- [Article 7. Exécution de la prestation](#)
- [Article 8. Obligations respectives](#)
- [Article 9. Limitations de responsabilité](#)
- [Article 10. Données personnelles](#)
- [Article 11. Propriété intellectuelle et non-concurrence](#)
- [Article 12. Discretion et secret](#)
- [Article 13. Délai de rétractation](#)
- [Article 14. Fin de l'abonnement](#)
- [Article 15. Révocation de l'abonnement](#)
- [Article 16. Suspension de l'abonnement](#)
- [Article 17. Renouvellement de l'abonnement](#)
- [Article 18. Retours client](#)
- [Article 19. Contentieux et fin de contrat](#)

Le présent document est réalisé dans le cadre de l'activité de **MA BOÎTE DE DEV EURL** domiciliée au **38 rue Gabriel péri 31000 Toulouse**, immatriculée au **97763729700010**.

Définitions

Voici quelques définitions de notions utilisées dans le cadre de cette activité :



Application Mobile : définit l'application **Pickiit**, détenue par **MA BOÎTE DE DEV**. L'Application Mobile est le professionnel qui met en ligne des recommandations de restaurants aux utilisateurs. Se définit une application mobile, par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, comme étant un des "logiciels applicatifs distribués dans l'environnement des téléphones mobiles multifonctions (ou smartphones), c'est-à-dire des terminaux individuels et portatifs, permettant un accès au réseau Internet ainsi que, le plus souvent, au réseau téléphonique, et pouvant permettre l'installation et l'exécution d'applications tierces en leur sein"

Utilisateur : toute personne qui utilise l'Application Mobile, pour la consulter, l'utiliser ou naviguer dessus.

Client: les personnes qui font appel aux services du prestataire.

Prestataire : services professionnels effectués par **Pickiit**.

Prestataire : désigne **Pickiit**, en sa qualité d'entreprise proposant des produits et services, à des utilisateurs, à titre gracieux ou payant.

Abonnement : offre avec ou sans engagement, renouvelable chaque mois, par tacite reconduction.

Abonné : client bénéficiant d'une offre active d'abonnement auprès du prestataire.

Consommateur : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;

Non-professionnel : toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles ;

Professionnel : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ;

Bien comportant des éléments numériques : tout bien meuble corporel qui intègre un contenu numérique ou un service numérique ou qui est interconnecté avec un tel contenu ou un tel service, de manière telle que l'absence de ce contenu numérique ou de ce service numérique empêcherait le bien de remplir ses fonctions ;

Contenu numérique : des données produites et fournies sous forme numérique ;

Service numérique : un service permettant au consommateur de créer, de traiter ou de stocker des données sous forme numérique ou d'y accéder, ou un service permettant le partage ou toute autre interaction avec des données sous forme numérique qui sont téléversées ou créées par le consommateur ou d'autres utilisateurs de ce service ;

Support durable : tout instrument permettant au consommateur ou au professionnel de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à

l'identique des informations stockées ;

Données à caractère personnel : les données à caractère personnel telles que définies à l'article 4, point 1, du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Pratique commerciale : toute action, omission, conduite, démarche ou communication commerciale, y compris la publicité et le marketing, de la part d'un professionnel, en relation directe avec la promotion, la vente ou la fourniture d'un bien, d'un service, ou portant sur des droits et obligations.

Article 1. Informations préalables

L'obligation préalable d'information est à respecter pour tout professionnel. Ces conditions générales de vente reprennent les mentions obligatoires prévues, notamment, dans les articles R111-1 et suivants du Code de la consommation.

*Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations du prestataire de services **MA BOÎTE DE DEV** et de ses clients.*

Tout utilisateur de ce site internet est tenu de consulter régulièrement les conditions générales de vente, et d'en prendre connaissance avant de procéder à tout paiement. Ce présent document vaut contrat d'adhésion et lie le client au prestataire une fois accepté.

Le droit applicable dans le cadre de ces conditions générales de vente est le droit français, de manière exclusive, en exclusion de tout autre élément d'extranéité pouvant engendrer un conflit de loi ou de juridiction internationale. Seules les juridictions françaises seront compétentes en cas de litige.

Pour pouvoir accéder aux services gratuits et payants du Prestataire, il faut avoir la pleine capacité juridique : être une personne physique ou représenter une personne morale, majeure (+ de 18 ans) au moment de la signature du contrat et ne pas être frappée d'une incapacité totale ou partielle.

Pour modifier ou mettre à jour son espace client ou des données sensibles, le Prestataire peut être amené à demander une confirmation d'identité, sous la forme la plus appropriée.

Si un manquement aux éléments de capacité ou concernant les prérequis est observé, le client ou l'utilisateur se verra retirer les accès le temps de la régularisation. Il est donc primordial que le client ou l'utilisateur remplisse avec attention les champs concernant ses données personnelles.

Article 2. Indépendance des clauses et des parties

Toutes les clauses présentes dans ces conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres : la nullité prononcée de l'une ne vaut pas celle des autres, qui continuent de produire leur plein effet. La nullité d'une des clauses ne peut pas menacer la survie du contrat d'adhésion pris entre les parties.



Les parties acceptent de conserver leur indépendance, et reconnaissent que ce partenariat ne vaut ni contrat de travail, ni pacte d'associés, ni pacte d'actionnaires. Cette collaboration professionnelle ne vaut aucunement fusion, scission ou création d'une nouvelle forme de société. Les partenaires n'acquièrent aucunement de titres, d'actions ou de parts sociales dans leurs sociétés respectives, sur la base de cet engagement contractuel, sauf en cas de dispositions particulières contraires entre les parties.

Article 3. Le service d'abonnement

3.1 Contexte et informations sur l'Application Mobile

Pickiit est une Application Mobile innovante conçue pour aider les utilisateurs à choisir en groupe un restaurant autour d'eux.

Grâce à un algorithme avancé, l'Application Mobile recommande un nombre restreint de restaurants basées sur les préférences de groupe et la géolocalisation.

L'accès à l'Application Mobile est libre et gratuit, ainsi que la création d'un espace membre. Les seuls services payants sont précisés dans les conditions générales de vente de l'Application Mobile.

Aucune obligation d'achat n'est donc requise pour accéder aux fonctionnalités gratuites de l'Application Mobile. L'Application Mobile est accessible dès 15 ans, sous réserve du respect des conditions essentielles de capacité.

L'Application Mobile peut être téléchargée gratuitement depuis les plateformes Apple Store et Google Play Store, pour toutes les interfaces compatibles avec les dernières versions demandées, avec un accès au réseau internet.

3.2 Services proposés

L'Application Mobile Pickiit est accessible, gratuitement, aux restaurateurs qui souhaitent être répertorié dans l'application, dans l'objectif d'être référencé gratuitement, et d'accéder aux fonctionnalités gratuites de l'application Mobile.

L'Application Mobile, en veillant à ce que les recommandations soient pertinentes et de qualité, s'engage à maintenir une relation de confiance avec ses clients partenaires. Elle assure une mise à jour régulière de l'algorithme pour s'adapter aux nouvelles tendances et préférences des utilisateurs, garantissant ainsi une expérience utilisateur optimale et bénéfique pour toutes les parties impliquées.

3.4 Généralités

Si besoin, il est toujours possible de demander des modalités d'accompagnement sur mesure au prestataire. Elles peuvent donc être convenues entre le client et le prestataire, mais doivent faire l'objet de la validation d'un devis et d'un contrat signé dans le délai fixé entre les parties.

Si nécessaire, le prestataire se réserve le droit de modifier le contenu des services, en appliquant des modalités particulières, afin de répondre au mieux aux besoins du client.



Les fiches de présentation des services d'abonnement ne sont fournies qu'à titre indicatif. Le prestataire peut décider de modifier librement ses offres et services pour l'avenir.

En cas de double engagement pris par le client avec le prestataire, les dispositions particulières prévaudront sur les dispositions générales de ce présent document.

Le prestataire s'octroie le droit de vérifier à posteriori les conditions d'admissibilité des abonnés. En cas de non-conformité avec les conditions d'admissibilité, elle peut prononcer :

- La **suspension** des prérogatives de l'abonnement, le temps de la mise en conformité du client. Dans ce cas, elle envoie au client un mail l'informant du délai de conformité de 7 jours.
- La **révocation** si, lors du délai de 7 jours, le client ne s'est pas mis en conformité. Dans ce cas, il obtiendra le remboursement de sa première mensualité et son compte sera supprimé intégralement du site internet.

Article 4. Durée d'engagement

Le renouvellement automatique a lieu à la date anniversaire correspondant à la souscription du contrat, et à la fréquence d'abonnement sélectionnée (paiement mensuel, ou annuel).

Tout client qui souscrit à une offre d'abonnement s'engage à régler les échéances prévues (**article 6 des conditions générales de vente ici présentes**) et à effectuer les démarches visant à annuler le renouvellement automatique avant l'échéance et, dans les délais indiqués, s'il souhaite se désengager.

Article 5. Inscription

Toute demande d'inscription, pour devenir abonné, doit être réalisée **directement sur l'application mobile**.

Le prestataire prend le temps d'étudier les demandes avec soin, et se réserve le droit de refuser une collaboration si les problématiques rencontrées ne sont pas compatibles avec ses missions, ou en cas de motifs légitimes invoqués, en application de **l'article L121-11 du Code de la Consommation**.

Avant de procéder à un achat ou une commande, le client est tenu de s'assurer que le produit ou le service souscrit correspond pleinement à sa demande. S'il constate une irrégularité, il doit le supprimer, le modifier, ou procéder à son annulation avant la commande. Toute commande est un acte ferme et définitif, et vaut engagement contractuel. Au moment de passer commande :

- Le client devra sélectionner dans son panier et/ou confirmer les éléments présents sur la page de vente.
- Il devra procéder à la validation pour atteindre la page de paiement, en ayant, au préalable, consulté et validé les conditions générales de vente.



Article 6. Politique tarifaire

Pour accéder aux services du prestataire, il faut s'acquitter du paiement correspondant aux prix indiqués lors de la validation de la demande sur l'Application Mobile. **Une facture mensuelle ou annuelle** sera présentée pour l'offre d'abonnement, en fonction des spécificités précisées au moment de procéder au **paiement en ligne**.

Les différentes offres d'abonnement ont les tarifs suivants :

- **Pickiit Boost :**
 - 19€ HT/mois (22,80€ TTC)
 - 190€ HT/an (228€ TTC) avec 2 mois offerts
- **Pickiit Star :**
 - 39€ HT/mois (46,80€ TTC)
 - 390€ HT/an (468€ TTC) avec 2 mois offerts
- **Pickiit Power :**
 - 79€ HT/mois (94,80€ TTC)
 - 790€ HT/an (948€ TTC) avec 2 mois offerts

En cas d'incohérence entre le tarif affiché sur l'Application Mobile et le tarif sur les conditions générales de vente, le tarif applicable est celui qui figure dans ces présentes conditions générales de vente.

Aucun paiement en plusieurs fois n'est autorisé, sauf accord express du prestataire. La somme correspondant au montant dû pour la prestation reste exigible à la date de la demande, dès la réception de la facture.

Le prestataire est redevable de la TVA. Les taux applicables seront mentionnés sur les factures adressées au client, en fonction de la prestation ou de l'offre vendue.

Les tarifs proposés dans le cadre de réductions et les promotions accordées sont définis ou accordés par le prestataire dans un délai déterminé. Aucun escompte ni acompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Les pénalités de retard sont de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Le montant des indemnités pour frais de recouvrement est de 40 euros pour les professionnels.

Article 7. Exécution de la prestation

L'abonné bénéficie d'une interface de connexion, depuis l'Application Mobile, lui permettant de prendre connaissance des informations personnelles détenues par le prestataire, et d'en apporter une modification.

Une fois que l'abonnement est validé, l'abonné peut jouir des différents services :

Offre 1 : Pickiit Free Style (Gratuit)



Ton resto est visible gratuitement dans l'appli !

- **Référencement dans Pickiit**
- **Ajout photo du menu + plats du jour**
- **Tu es déjà dans la partie... sans rien dépense**

Offre 2 : Pickiit Boost

Quand les utilisateurs cherchent un resto, l'algo pense direct à toi

- **Mise en avant dans les recherches locales**
- **Plus de visibilité = plus de réservations**
- **Le petit coup de pouce malin qui fait la diff'**

Offre 3 : Pickiit Star

Non seulement tu sors du lot, mais tu prends aussi le micro

- **Mise en avant par l'algorithme**
- **1 notification par mois envoyée aux utilisateurs proches (soirée, promo, événement spécial ...)**
- **Ton resto devient LA star du quartier**

Offre 4 : Pickiit Power

Encart Publicitaire cumulable avec les autres offres

L'affiche de Pickiit, visible direct sur la Home

- **Encart pub premium**
- **Tous les utilisateurs autour de ton resto le voient en ouvrant l'appli**
- **Le gros projecteur qui attire tous les regards**

Article 8. Obligations respectives

8.1 Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage, en fonction de l'abonnement souscrit, à référencer, le client restaurateur dans le logiciel, afin qu'il puisse faire l'objet de recommandations basées sur un algorithme. Cet algorithme sélectionne nombre restreint de restaurants, parmi lesquels le Restaurant du client peut

être recommandé aux utilisateurs de l'Application Mobile. Cependant, il est important de noter que ces recommandations sont fournies à titre de suggestions et ne constituent pas une obligation de résultat pour le prestataire.

Le prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'algorithme et optimiser la visibilité du restaurant du client sur l'application. L'objectif est de maximiser les chances que le restaurant du client soit parmi les suggestions faites aux utilisateurs. Le client accepte que la visibilité et l'efficacité des recommandations dépendent du fonctionnement de l'algorithme, sur lequel le prestataire a une obligation de moyens mais pas de résultat garanti.

Le client s'engage à dialoguer avec intelligence, à fournir un détail précis de ses attentes afin d'orienter au mieux le prestataire dans la réalisation de ses missions.

Le client s'engage à verser la somme due au titre la prestation réservée et à s'organiser en vue du renouvellement automatique de son engagement, ou à le résilier dans les délais prévus.

Le client s'engage à respecter les délais de résiliation applicables dans le cadre de l'abonnement sélectionné.

En cas de problème technique affectant l'algorithme, le prestataire s'efforcera de résoudre les dysfonctionnements dans les meilleurs délais afin de minimiser tout impact négatif sur la visibilité du client, par le biais de l'Application Mobile.

8.2 Obligations du client

Tous les clients sont tenus de fournir des informations précises et à jour concernant leurs services, menus, tarifs et disponibilités. Les clients s'engagent à offrir un service de qualité conforme aux descriptions fournies sur l'application, et à traiter les clients avec courtoisie et professionnalisme.

En plus de ces obligations, s'ajoutent celles-ci :

- Le client doit fournir des informations exactes et à jour concernant son établissement, telles que l'adresse, les horaires d'ouverture, le menu, et toute autre information pertinente. Toute modification doit être signalée immédiatement à l'Application Mobile pour garantir la pertinence des recommandations faites aux utilisateurs.
- Le client s'engage à maintenir des normes de qualité élevées en termes de service et de produits offerts. Toute baisse significative de la qualité pourrait entraîner la suspension temporaire ou définitive de son abonnement publicitaire sur l'Application Mobile.
- Le client doit se conformer à toutes les lois et réglementations locales en matière de sécurité alimentaire, hygiène, et autres normes applicables à la restauration. L'Application Mobile se réserve le droit de demander des preuves de conformité à tout moment.
- Le client doit désigner un contact principal pour toutes les communications avec l'Application Mobile. Ce point de contact est responsable de répondre promptement à toutes les demandes ou questions relatives

à l'abonnement publicitaire.

- Le client accepte de partager, de manière anonyme, certaines données d'interaction des utilisateurs avec son établissement, afin d'améliorer la qualité et la pertinence des recommandations algorithmiques de l'application.
- En manquant à ces obligations, le client reconnaît que l'Application Mobile peut prendre des mesures appropriées, y compris la résiliation de l'abonnement sans préavis ni remboursement.

Article 9. Limitations de responsabilité

En cas de force majeure ou à la suite d'un événement fortuit, l'Application Mobile ne saurait être tenue pour responsable à l'égard des utilisateurs. Ces derniers seront informés, par tout moyen, des suites de ces événements. La force majeure est entendue comme étant un événement extérieur, imprévisible et irrésistible.

La responsabilité du prestataire ne saurait être engagée en cas de force majeure, ou de faute lourde ou intentionnelle de l'utilisateur dans le cadre de la réalisation de la prestation.

Le prestataire ne s'engage pas à faire augmenter le chiffre d'affaires du client, ou d'engendrer un certain montant de commande ou de réservation.

Le prestataire indique qu'il ne saurait être tenu responsable des informations fournies par le restaurant, et affichées sur l'Application Mobile. Le client s'engage à ne pas associer ces informations à l'identité d'un restaurant tiers.

Le client restaurateur accepte qu'il est de sa responsabilité de fournir des informations précises concernant les allergènes susceptibles d'être présents, et de respecter le HACCP, ainsi que toutes les obligations qui lui incombent en tant que restaurateur.

Toute omission ou inexactitude à cet égard relève de la responsabilité du restaurant et non du prestataire. Le prestataire encourage le restaurant à vérifier attentivement toutes les informations avant de les soumettre sur l'Application Mobile, afin de garantir leur exactitude et leur conformité aux normes en vigueur.

Article 10. Données personnelles

Le prestataire s'engage à traiter les données personnelles de ses clients à des fins professionnelles et pour ses missions prévues dans le contrat.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données, ou de limitation du traitement, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018). Toute réclamation à ce sujet doit être portée, de préférence, directement auprès du prestataire, afin de trouver une solution adaptée.



En cas de différend, le client peut librement le signaler à la CNIL, avec les informations légales en sa possession sur l'identité du prestataire ; au Préambule des présentes conditions générales de vente.

La durée de conservation et d'utilisation des données personnelles ne pourra pas excéder 3 ans, à compter de la fin de la dernière mission contractuelle.

Merci de consulter la politique de confidentialité, prévue à cet effet, disponible sur l'Application Mobile www.pickiit.com/politique-confidentialite.html

Article 11. Propriété intellectuelle et non-concurrence

Chaque œuvre et chaque support de communication des parties (papier, numérique, électronique, oral...) restent sous leur propre propriété intellectuelle et leur droit d'auteur. L'article L.111-1 du Code la Propriété Intellectuelle dispose que "l'existence ou la conclusion d'un contrat de louage d'ouvrage ou de service par l'auteur d'une œuvre de l'esprit n'emporte pas dérogation à la jouissance". Ce présent abonnement ne vaut pas cession de droits d'auteur automatique ni des droits de jouissance ou de prérogatives contraires à la protection des droits d'auteur des parties. Les éléments fournis par la prestataire dans le cadre de ses missions restent de l'ordre de sa propriété intellectuelle. Tous droits de reproduction, modification et de diffusion sont réservés. La reproduction, partielle ou totale, des supports mis à la disposition des clients ne peut être effectuée sans l'accord exprès du prestataire.

Dès lors, chacune des parties reste titulaire de ses droits d'auteur et de ses droits patrimoniaux concernant la création de ses œuvres. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de prestations connexes à celles exercées par la prestataire.

Aucune action de parasitisme et de concurrence déloyale ne sera tolérée.

Il est strictement interdit au client de procéder au don ou à la revente des supports écrits, oraux ou vidéos délivrés par la prestataire, sous peine de poursuites judiciaires.

Cette interdiction porte sur :

- L'utilisation et l'exploitation commerciale, de toute nature et de toute sorte que ce soit ;
- Le droit de reproduction des supports de travail et conférences
- Le droit de représentation des supports de travail et conférence
- Le droit de modification des supports de travail et conférence
- Le droit d'adaptation des supports de travail et conférence
- Le droit de cession de droits patrimoniaux ou moraux dont la prestataire a la propriété
- Toute cession de droits sur les œuvres de la prestataire à titre onéreux ou gratuit
- Le droit de traduction des supports de travail et conférence
- Le droit de suppression des supports de travail et conférence
- Tout ou partie de l'œuvre cédée et ce sur tous supports existants ou prévus;

Les Parties se garantissent mutuellement un profond respect mutuel et un professionnalisme.



Le client ne peut réaliser d'activités concurrentes à celles du prestataire, sauf autorisation expresse de sa part, consignée par écrit.

Les Parties s'engagent à ne pas dévoiler, utiliser des informations confidentielles ou les divulguer au public ou à des personnes non autorisées, **pendant toute la durée du contrat et une durée supplémentaire de trois ans après la fin de ce présent contrat.**

Après la fin du présent contrat, il pourra être demandé au client de remettre, à l'Application Mobile, tous les enregistrements, les notes, les documents et autres outils utilisés, créés dans le cadre de ce contrat.

Les Parties s'engagent à ne pas se dénigrer publiquement, et se portent fort pour tous les acteurs intervenants pour leur entreprise (collaborateurs, salariés, sous-traitants...). La responsabilité civile et pénale professionnelle de chacune des Parties pourra être engagée, à ce titre, pour non-respect de cette clause contractuelle.

Le client s'engage à ne pas solliciter ou démarcher les clients, élèves et prospects issus de la base de données du prestataire, en dehors de l'Application Mobile, en dehors de ce qui était déjà prévu dans les avantages contractuels.

Seule une autorisation écrite de la part de l'Application Mobile peut le défaire de cette interdiction. Le client a interdiction d'utiliser les listes et bases de données mises à disposition, à d'autres fins que celles prévues par voie contractuelle entre les Parties.

Cette clause s'applique pendant une durée supplémentaire de trois ans après la fin de ce présent contrat dans la zone géographique suivante : la france et Polynésie française.

Le client peut librement exercer avec des sociétés ou entreprises dont l'objet principal de l'accord est distinct de l'objet principal de ce présent contrat.

Article 12. Discretion et secret

Les parties s'engagent réciproquement à respecter une politique de secret et de discrétion professionnelle dans le cadre de cette collaboration, et ne pourront fournir d'informations à caractère privé ou non public concernant l'autre partie.

En cas de différend, les parties restent tenues par cette obligation de secret professionnel et de discrétion, et violent le présent contrat s'ils ont un discours public de nature à porter préjudice à l'autre partie en cause.

Article 13. Délai de rétractation

Pour bénéficier immédiatement des services proposés, le client renonce expressément à l'exercice de son droit de rétractation, prévu à l'**article L221-28 du Code de la Consommation**. En application de ces dispositions législatives, le client ne pourra pas bénéficier du délai de rétractation de 14 jours s'il souhaite commencer la prestation dès la réservation.



Le client reconnaît, en acceptant ces présentes conditions générales de vente, que la renonciation expresse est la seule condition pour pouvoir bénéficier des services proposés par le prestataire de services, avant l'expiration du délai légal de rétractation de 14 jours, lors des accords conclus à distance.

La renonciation expresse du client est également obligatoire pour pouvoir bénéficier de services d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison, en application du **Code de la Consommation**, pris en son **article L221-28**.

Article 14. Fin de l'abonnement

La procédure de résiliation est ouverte, sans durée d'engagement, pour tous les clients consommateurs souscrivant à une offre d'abonnement mensuelle ou annuelle.

Pour résilier l'abonnement conclu avec le prestataire, en application du **décret n° 2023-182 du 16 mars 2023** relatif aux modalités techniques de résiliation et de dénonciation des contrats et règlements par voie électronique, voici la démarche à suivre :

- **Le consommateur peut se connecter à l'application et cliquer sur le ou les abonnements correspondant.**
- Pour être prise en compte, la demande de désabonnement sur Stripe doit contenir les éléments suivants : nom et prénom de l'adhérent, la copie du contrat, la sélection du motif de résiliation d'abonnement et la date de prise d'effet de la demande de résiliation.
- Après avoir rempli le formulaire et l'avoir soumis, le consommateur a le choix de modifier sa demande pendant 24 heures avant de valider sa décision. Dans ce délai, il lui suffit de revenir **sur la page des abonnement et le ou les réactiver**
- **Une fois prise en compte, la demande sera effective à la fin de l'abonnement en cours, et uniquement sous réserve d'avoir respecté la date butoire, préalable à une reconduction.**

Toute demande d'annulation de l'abonnement ne peut être formulée que si :

- Le délai de rétractation est inapplicable ou expiré
- Les conditions de renouvellement de l'offre souscrite le permettent
- Le délai de préavis est dépassé

La demande d'annulation du renouvellement automatique doit **être effectuée par l'annulation du ou de abonnements** :

Dans le cadre d'une demande d'annulation de renouvellement faite tardivement (moins de 30 jours avant la date de renouvellement), la reconduction de l'abonnement aura lieu :

- **Dans le cadre de l'abonnement mensuel, pour 30 jours calendaires supplémentaires.**
- **Dans le cadre de l'abonnement annuel, pour une année supplémentaire. Le contrat prendra donc fin à la date anniversaire de sa souscription.**



Article 15. Révocation de l'abonnement

Le prestataire peut décider de révoquer l'abonnement du client, dans **un délai de 48h**, dès lors qu'il constate un ou plusieurs des comportements graves, sur décision du prestataire, ou des faits de nature à menacer la survie de la bonne relation contractuelle, ou après 3 mois de suspension sans régularisation.

Le prestataire se réserve le droit de refuser toute nouvelle collaboration ou nouveau lien contractuel avec l'ancien abonné révoqué après suspension ou révoqué immédiatement.

Article 16. Suspension de l'abonnement

La suspension de l'abonnement peut être décidée pour une **durée de 3 mois maximum**, en cas :

- Non-respect des autres abonnés, mauvaise relation commerciale
- Non-respect des obligations contractuelles pris avec le prestataire
- Non-respect des présentes conditions générales de vente
- Impact négatif sur l'image de marque du prestataire
- Propos dénigrants, rabaissants, insultants, discriminants, diffamatoires à l'égard des autres abonnés ou du prestataire
- Impayés ou situations litigieuses en cours

La reprise de la prestation a lieu une fois que les parties procèdent à la levée de suspension du contrat, par accord mutuel. La décision définitive revient au prestataire.

Au-delà du délai de suspension, et sans régularisation de la part de l'abonné, le contrat prendra automatiquement fin, sans pénalités ou sanctions applicables aux parties.

L'ancien abonné perdra tous les avantages liés à son abonnement, et ses accès seront supprimés intégralement.

Article 17. Renouvellement de l'abonnement

Mensuel - sans engagement

Le client a la possibilité de souscrire à une offre d'abonnement mensuel, sans engagement.

Le service d'abonnement proposé par le prestataire peut être souscrit pour une durée d'un mois, et est renouvelé pour le mois suivant, par tacite reconduction, jusqu'à la demande d'annulation de renouvellement (**article 14 des présentes conditions générales de vente**).

Dans ces cas, l'abonnement sera reconduit tacitement, dans les mêmes conditions particulières et tarifaires initialement souscrites, après la fin de la période d'engagement, **1 semaine avant la date de fin du premier engagement**.



Toute demande de fin d'abonnement devra avoir lieu la date de renouvellement prévue lors de l'engagement, **en respectant un délai de préavis d'un mois. Dans tous les cas, le client restera engagé sur toute la période souscrite initialement.**

Annuel - avec engagement de douze (12) mois

Le client peut souscrire à une offre d'abonnement avec 12 mois d'engagement.

Dans ces cas, l'abonnement sera reconduit tacitement, dans les mêmes conditions particulières et tarifaires initialement souscrites, après la fin de la période d'engagement, **1 mois avant la date anniversaire de fin du premier engagement.**

Toute demande de fin d'abonnement devra avoir lieu la date de renouvellement prévue lors de l'engagement, **en respectant un délai de préavis d'un mois.**

Article 18. Retours client

Afin d'améliorer les services proposés, le prestataire aux clients peut demander un retour statistique sur ses prestations à des fins professionnelles (sur ses supports de communication, pour rendre un rapport d'analyse commercial de ses pratiques...).

Le prestataire peut revenir vers le client, après une prestation, pour lui proposer de remplir un questionnaire de satisfaction client, qui sera utilisé uniquement à des fins professionnelles, et dans le respect de la politique de protection des données personnelles de ce présent document.

Le prestataire peut diffuser des témoignages vidéos, audios et extraits de conversation avec le client, afin de promouvoir son activité en ligne, sans dévoiler de données personnelles permettant son identification, sauf en cas d'autorisation expresse de sa part.

Conformément à **l'article 9 du Code civil**, tous les clients ont le droit à la protection de leur image, dont leur voix, et leur vie privée. L'utilisation de photographies, audios et vidéos les concernant doit faire l'objet d'une cession de droit à l'image consenti par écrit. La cession des droits d'images consentie par le client est valable pour 10 ans à compter de son autorisation écrite.

Le droit à l'image cédé vaut sur tous les supports écrits, audios et vidéos nécessaires afin de promouvoir les services réalisés par le prestataire, réaliser des contenus publicitaires ou de prospection, sur tout support de quelque nature que ce soit. L'exploitation des supports concernés par le droit à l'image est restreinte à l'Union européenne.

Article 19. Contentieux et fin de contrat

Pour une réclamation

En cas de différend entre le prestataire et un de ses clients, ce dernier doit lui adresser une réclamation par écrit. Le prestataire dispose de deux semaines pour effectuer un retour par écrit. Si aucune solution proposée ne convient au client, les parties s'efforceront de trouver une issue favorable, à l'amiable, avant



toute procédure judiciaire.

Pour une résiliation

Pour résilier le contrat d'abonnement, la partie à l'origine de la demande doit respecter le délai de préavis indiqué lors de la souscription de l'offre (**article 17 des présentes conditions générales de vente**)

Si ce délai de préavis n'est pas respecté, **une pénalité de 300€ TTC** sera facturée à la partie en cause, au bénéfice de la partie lésée, sauf s'il s'agit d'une procédure de révocation ou de suspension prévue dans les termes contractuels et/ou dans les conditions générales de vente.

Pour un litige contractuel

En cas de litige, la clientèle professionnelle s'engage à saisir la voie de l'amiable, avant toute procédure judiciaire. La clientèle non professionnelle peut saisir gratuitement le centre de médiation compétent pour traiter les litiges relevant de la responsabilité du Prestataire nommé **CM2C, 49 Rue de Ponthieu 75008 Paris, <https://www.cm2c.net>**.

Dans tous ces cas de figure, les différends et litiges doivent rester strictement confidentiels et ne peuvent pas faire l'objet d'une crise médiatique causée par l'une des parties.

Dans le cadre d'un litige, et en l'absence de solution amiable, le Tribunal compétent est celui du ressort de la Cour d'appel du prestataire, hors dispositions légales contraires.

Date de la dernière mise à jour :

Ce modèle est une création originale de Legal Peach www.legalpeach.fr (<http://www.legalpeach.fr/>). Tous droits réservés. Marque déposée à l'INPI.

Date de la dernière mise à jour :

Document mis à jour le : 08/03/2026

En cas de modification substantielle, nous vous informerons par email ou notification sur le site.

Imprimer

Contact

contact@pickiit.com (<mailto:contact@pickiit.com>)

Informations

Suivez-nous

LinkedIn

Instagram



